

Innove-Onco: Optimiser l'intégration de l'innovation en oncologie

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

Dates importantes à retenir

- Séance d'information : de 13 h à 15 h
 (13 h-14 h en français et 14 h-15 h en anglais) 15 octobre 2019
- Dépôt de la lettre d'intention :
 14 novembre 2019 à 16 h 30 HNE
- Dépôt de la demande complète : 18 février
 2020 à 16 h 30 HNE

Responsables du programme

Manon Pelletier 514-873-2114 poste 1243 manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca

Richard Brière 514 873-2114, poste 1275 richard.briere@frq.gouv.qc.ca

Maxime Dumais (514) 343-7770 poste 38457 mdumais@oncopole.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

CONTEXTE

L'Oncopole souhaite travailler en partenariat avec les acteurs clés du milieu afin de développer les meilleures approches pour optimiser l'intégration de produits, procédés ou modes organisationnels innovants en cancérologie dans le système de santé et de services sociaux.

Ce programme de subventions est proposé par l'Oncopole, en partenariat avec le FRQS, le Bureau de l'innovation (BI), le Programme québécois de cancérologie (PQC) du ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Il vise à accélérer l'intégration d'innovations en cancérologie en assurant une démonstration plus robuste de valeur pendant la phase de recherche et développement et par la détermination des conditions de succès d'intégration de ces innovations dans un souci de soutenabilité du système public de santé et de services sociaux.

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Objectif général

Optimiser l'adoption au sein du système public de santé et de services sociaux d'innovations en cancérologie répondant à des besoins manifestes dont la valeur ajoutée est soutenue par des données probantes.

Plus précisément, le programme servira à :

 Développer une meilleure compréhension du processus d'implantation d'innovations en cancérologie dans un contexte réel de soins et services



- Cerner les conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre des innovations
- Recueillir les éléments probants en contexte réel de soins et services qui permettent de déterminer la valeur d'une innovation et la pertinence de son implantation à plus grande échelle.

Caractéristiques des projets financés

Les innovations proposées ou utilisées doivent avoir atteint un niveau de maturité technologique, ou NMT, élevé (NMT de 7 à 9). Elles sont de nature pharmacologique, technologique et/ou organisationnelle, et s'inscrivent dans les priorités d'intervention du Programme québécois de cancérologie. Ainsi, les innovations répondent à un besoin en cancérologie clairement démontré. En plus, elles visent à accroître la valeur aux personnes en améliorant la qualité et l'accès aux soins et aux services et/ou en optimisant le parcours thérapeutique.

Les projets financés ne viseront pas la découverte, ni la conception d'un premier prototype, mais ils devront permettre de mieux comprendre les facteurs qui facilitent ou qui limitent l'introduction de l'innovation tout comme la mesure de performance de celle-ci dans un contexte réel ou représentatif du milieu d'opération visé pour le déploiement.

Les projets financés auront :

- Démontré leur pertinence et justifié la valeur potentielle qu'ils pourraient générer pour les patients.
- Illustré ou mesuré les changements dans la trajectoire de soins et services actuelle visée par l'innovation et identifié les retombées potentielles pour le patient et le réseau.
- Élaboré une méthodologie de collecte de données qui prévoit la mesure des retombées tout le long de l'épisode de soins (du dépistage ou détection du cancer, jusqu'à la fin des traitements).
- Adopté des indicateurs de mesure des résultats qui respectent des standards reconnus internationalement (par exemple ceux développés par International Consortium for Health Outcomes Measurement - www.ichom.org ou d'autres mesures de résultats rapportés par les patients (PRO) reconnues)
- Prévu la participation de l'ensemble des parties prenantes affectées par l'avènement de l'innovation tel que le patient, mais aussi les aidants naturels, les professionnels, les gestionnaires d'établissement ou le payeur (MSSS).

Résultats attendus :

À terme les projets auront contribué à un ou plusieurs des éléments suivants :

 Démontré comment ils se traduisent par une amélioration ou pas de la qualité et de l'efficience des soins et services en oncologie;



- Démontré comment ils ont généré des informations sur les conditions optimales de l'introduction d'une innovation (produit, procédé ou organisation) dans les soins et services en oncologie;
- Identifié les risques liés à l'atteinte des résultats et élaboré des stratégies de mitigation de ceux-ci qui tiennent compte des objectifs et incitatifs intrinsèques des différentes parties prenantes;

Le budget maximum est de 750 000 \$ par projet pour 2 ans.

DÉFINITIONS

Définitions

L'Oncopole propose l'adoption de la définition de l'innovation de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation de 2017 :

Une innovation consiste en de nouvelles ou meilleures façons de faire des choses ayant de la valeur. Les inventions ne deviennent des innovations qu'une fois mises en œuvre de façon pertinente. L'innovation existe sous plusieurs formes, dont l'innovation de procédés, l'innovation de produits et l'innovation sociale et organisationnelle.

 Cette définition souligne trois caractéristiques de l'innovation: soit son caractère nouveau, le fait qu'elle se traduit par une amélioration de la valeur et l'importance de sa mise en œuvre pour générer les résultats escomptés.

La valeur est définie par le rapport entre les résultats (retombées) qui sont importants pour le patient et le coût de production de ces résultats. L'INESSS précise que la valeur est augmentée quand l'utilisation et/ou la mise en place d'une innovation en contexte réel contribuent aux finalités visées par le système de santé, soit :

- Meilleure prise en charge et expérience de soins et services pour les usagers;
- Meilleur état de santé et bien-être pour toute la population (équité) ;
- Réduction des coûts, pour une gestion responsable et durable des ressources;
- Amélioration de la qualité du travail et du bien-être des fournisseurs de soins/services.

ÉTAPES DE L'APPEL À PROPOSITION ET SUIVI DES PROJETS

Étapes

1. Séance d'information préparatoire à l'envoi des lettres d'intention (facultative)



La séance organisée conjointement par l'Oncopole et le FRQS a pour objectifs :

- de s'informer sur le programme et le concours en général;
- de se renseigner sur les questions prioritaires du concours.

La séance aura lieu par webinaire le 15 octobre de 13 h à 14 h en français et de 14 h à 15 h en anglais. Les personnes désirant y participer doivent s'inscrire auprès de Maxime Dumais, gestionnaire de programme, à l'adresse suivante : mdumais@oncopole.ca. Dans le courriel d'inscription, les personnes intéressées doivent fournir leurs noms, établissements d'appartenance, adresses courriel et numéros de téléphone.

2. Envoi des lettres d'intention et évaluation de la pertinence

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre une lettre d'intention, en suivant les exigences mentionnées dans les sections DOCUMENTS EXIGÉS et ÉVALUATION.

La pertinence des lettres d'intention sera évaluée et des recommandations pourraient être faites pour la soumission de la demande complète.

3. Dépôt des demandes complètes et évaluation scientifique

Un comité mixte de pairs, chercheurs indépendants et de représentants des usagers évaluera les demandes à l'aide des critères d'évaluation décrits dans la section ÉVALUATION.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES

Conditions

Membres de l'équipe

L'équipe peut être composée de chercheurs, de professionnels de la santé et des services sociaux, de gestionnaires et d'usagers. Dans le cas de chercheurs, ces derniers devront être des chercheurs ou des chercheuses universitaires ou des chercheurs universitaires cliniciens ou des chercheuses universitaires cliniciennes (voir la section Définitions des Règles générales communes).

Structure de l'équipe

L'équipe doit être composée <u>au maximum de 2 chercheurs principaux ou</u> <u>chercheuses principales (minimum 1)</u>:

Jusqu'à un maximum de deux (2) chercheurs ou chercheuses universitaires ou chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes principales (voir la section Définitions des Règles générales communes); ces personnes représenteront le projet, en assumeront la direction scientifique, interne, ainsi que la gestion, et ce, selon les conditions/exigences administratives du FRQS. L'établissement gestionnaire de la subvention sera l'établissement employeur d'un des chercheurs principaux ou chercheuses principales



(désigné comme chercheur principal responsable ou chercheuse principale responsable dans la demande).
 D'autres membres peuvent s'ajouter à l'équipe sans restriction sur le nombre :
 Usagers, cochercheurs (incluant des chercheurs ou chercheuses de collège, chercheurs universitaires ou chercheuses universitaires, chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes), professionnels de la santé et des services sociaux et

 Collaborateurs ou collaboratrices : aucun minimum ou maximum ; ces personnes pourront participer au projet sans accès à aucune somme de la subvention

Le rôle de chaque membre de l'équipe doit être défini. Ainsi, les membres de l'équipe, y compris les usagers, doivent démontrer de manière adéquate qu'ils collaborent ou collaboreront activement au projet proposé et préciser le temps alloué au projet ou le niveau d'implication.

Tous les membres de l'équipe doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents (tel que défini en 2,1 des Règles générales communes) et domiciliés au Québec au moment de l'entrée en vigueur de la subvention, sauf les collaborateurs ou collaboratrices

Ordres professionnels

Les membres de l'équipe de professionnels de la santé et des services sociaux devront faire la preuve qu'ils sont inscrits au tableau de leur ordre professionnel les régissant au Québec, qu'ils disposent du droit de pratique au Québec et qu'ils possèdent une assurance professionnelle.

Multiples demandes

Une personne peut participer à un maximum de deux (2) demandes à l'intérieur de ce programme à titre de membre d'une équipe.

Cependant, un chercheur ou une chercheuse ne peut déposer qu'<u>une seule</u> <u>demande</u> à l'intérieur de ce programme <u>en tant que chercheur principal ou chercheuse principale.</u>

Conduite responsable en recherche

Les chercheurs et chercheuses doivent se conformer aux règles de conduite responsable en recherche et aux règles d'éthique (voir les sections 5.3 et 5.4 des Règles générales communes).

Formation de base en éthique de la recherche

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs de l'équipe lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des êtres humains. Les autres membres de l'équipe sont également encouragés à suivre cette formation.

La recherche portant sur des êtres humains implique :

- La participation d'êtres humains
- L'utilisation de matériel biologique humain (des parties, produits, tissus, cellules, matériel génétique issu du corps humain, d'une personne vivante ou décédée);



- Des activités de procréation assistée ou l'utilisation d'embryons qui en sont issus, au sens de la Loi sur les activités de clinique et de recherche en matière de procréation assistée (L.R.Q. chapitre A-5.01);
- L'utilisation de données administratives, scientifiques ou descriptives provenant d'êtres humains.

Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de programme de formation en éthique de la recherche.

Les chercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base <u>avant le début des</u> versements.

DOCUMENTS EXIGÉS — LETTRE D'INTENTION

Transmission des documents (en format PDF uniquement)

Le FRQS assure la gestion de ce concours, au nom de l'Oncopole. Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à **Manon Pelletier**, chargée de programme au FRQS, (manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca). Les documents devront être joints les uns à la suite des autres en un (1) seul document PDF. La date et l'heure de transmission du courriel font foi de la date et l'heure du dépôt des documents.

Aucune prolongation ne sera permise. Tout formulaire non transmis aux dates et heures limites indiquées sera automatiquement rejeté.

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entrainer la non-admissibilité du dossier.

Chercheur principal ou chercheuse principale (maximum 2)

NOTE : L'avis d'intention doit être soumis au FRQS par le chercheur principal responsable ou la chercheuse principale responsable et doit inclure :

- Formulaire de l'avis d'intention (disponible dans la boîte à outils)
- **CV commun canadien**, version *CV de financement* pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours);
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours); consultez le document Directives pour le fichier joint au CV dans la boîte à outils
- Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche

Le FRQS acheminera par courriel une confirmation de l'acceptation ou du refus de la lettre d'intention de chacune des équipes.

Seules les équipes dont les lettres d'intention seront jugées pertinentes seront invitées à soumettre une demande complète.



Pour les autres membres de	e
l'équipe	

Les usagers membres de l'équipe et les chercheurs agissant à titre de cochercheurs ne devront envoyer leur CV que lors du dépôt de la demande complète, le cas échéant

DOCUMENTS EXIGÉS — DEMANDE COMPLÈTE

Transmission des documents (en format PDF uniquement)

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entrainer la non-admissibilité du dossier.

Aucune prolongation ne sera permise. Tout formulaire et document non transmis aux dates et heures limites indiquées seront automatiquement rejetés.

Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à **Manon Pelletier**, chargée de programme au FRQS, (manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca), chargée de programmes au FRQS. Tous les documents devront être intégrés dans un (1) seul document PDF. La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

Les CV de tous les chercheurs, incluant les contributions détaillées, devront être insérés les uns à la suite des autres dans ce document PDF.

Chercheur principal ou chercheuse principale (maximum 2)

Note : La demande complète doit être soumise par le chercheur principal responsable ou la chercheuse principale responsable et doit inclure :

- Formulaire de la demande complète (disponible dans la boîte à outils)
- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours)
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours); consultez le document *Directives pour* le fichier joint au CV dans la boîte à outils
- Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses clinicienne, une lettre de la direction du département clinique précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche
- Lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche du chercheur principal ou chercheuse principale précisant l'engagement à soutenir le chercheur principal ou la chercheuse principale et le projet

Pour les autres membres de l'équipe

Les usagers membres de l'équipe

- Lettre de motivation à participer au projet, la nature de l'expertise qu'ils amènent et leur rôle dans le projet (Maximum de deux (2) pages)
- CV résumé d'une (1) page



	Les pro l'équip	ofessionnels de la santé et des services sociaux membres de le
	0	CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours), si disponible
	0	Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours) ; consultez le document <i>Directives pour le fichier joint au CV</i> dans la boîte à outils
		<u>ou</u>
	0	Un CV à jour de deux pages maximum, incluant les principales contributions (publications, brevets et autres activités)
• 1	Les che	ercheurs agissant à titre de cochercheurs :
	0	CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours)
	0	Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du concours); consultez le document <i>Directives pour le fichier joint au CV</i> dans la boîte à outils
	0	Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, une lettre de la direction du département clinique précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (les titulaires d'une bourse de carrière du FRQS n'ont pas à soumettre cette lettre)

LIEU DE RECHERCHE

Choix du lieu de recherche	Un centre ou institut de recherche du FRQS, un établissement du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
Changement du lieu de recherche	Les conditions entourant les changements de lieu de recherche et tous les autres changements apportés en cours de financement sont décrites dans la section 6 des Règles générales communes des FRQ.

DURÉE DE LA SUBVENTION

Durée	Maximum de deux ans
Date d'entrée en vigueur	Mai 2020



MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant	Le montant maximum pour ce programme est de 750 000 \$ par projet pour 2 ans. Le programme dispose d'un budget minimum de 1 500 000 \$. En conséquence,
	au moins 2 projets pourront être financés.
Gestion de l'octroi par les établissements	La liste des établissements pouvant gérer des octrois provenant des FRQ se limite aux établissements gestionnaires reconnus par les FRQ, incluant principalement les universités, les CIUSSS, les CISSS, certains établissements du réseau de la santé et les collèges.
	L'Établissement gestionnaire de l'octroi est généralement l'Établissement employeur de la personne titulaire de l'octroi (voir la section 6.2 des Règles générales communes).
Frais indirects de recherche (FIR)	Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS et ses partenaires pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Admissibles

En plus de la liste des dépenses admissibles pour le volet recherche détaillées dans la section 8 des Règles générales communes des FRQ, les dépenses suivantes sont admissibles :

- Bourses, compléments de bourses et appui salarial aux étudiants et étudiantes de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle et aux stagiaires de recherche postdoctorale
- Rémunération d'assistants ou d'assistantes de recherche
- Honoraires et remboursement des frais de déplacement de sujets humains de recherche
- Personnes-ressources essentielles au projet incluant les coûts de libération pour participer aux activités de l'équipe, dans l'optique où la libération nécessite un remplacement. L'établissement pourra recevoir une compensation, à même le budget du projet, pour le remplacement dans leur fonction des professionnels qui participent au projet
- Compensation du temps de médecin consacré à des activités professionnelles pour le projet et qui ne sont pas facturables à la RAMQ en vertu des ententes entre le MSSS et les fédérations médicales (FMOQ, FMSQ) (excluant les chercheurs principaux et chercheuses principales du projet)
- Compensation des usagers qui seront engagés dans le processus de recherche
- Les dépenses engagées au Québec par le milieu preneur où se déroule le projet, pour couvrir ses dépenses et celles de l'équipe d'évaluation afin de mener à bien le projet.



Non admissibles

- Salaires des chercheurs et chercheuses de l'équipe
- Tous les frais reliés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais payés par l'établissement d'accueil
- Rémunération du personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui sont à l'emploi de l'établissement ou de la clinique médicale pendant la mise en œuvre du projet et qui ne sont pas remplacés dans leurs fonctions habituelles
- Achat d'équipement majeur
- Tous les coûts engagés par l'établissement ou ses partenaires avant la présentation du projet au FRQS
- Aucune somme ne pourra être transférée hors du Québec.

ÉVALUATION

Lettre d'intention

Un comité d'évaluation de la pertinence composé de représentants de l'Oncopole, du Bureau de l'innovation, du PQC et de l'INESSS évaluera et choisira les lettres d'intention selon des critères de pertinence spécifiques aux objectifs du programme.

Seules les équipes dont les lettres d'intention auront été retenues par le comité d'évaluation de la pertinence seront invitées à soumettre une demande complète. Le FRQS confirmera aux demandeurs par courriel si leur lettre d'intention a été retenue.

Les recommandations du comité d'évaluation de la pertinence seront transmises aux candidats et candidates ainsi qu'au comité mixte d'évaluation des demandes complètes.

Les critères de pertinence sont les suivants :

- La valeur ajoutée et la pertinence de l'innovation proposée en regard de la problématique à résoudre ;
- Le caractère innovant de la solution proposée en comparaison à la trajectoire de soins et services actuelle ;
- Le niveau de priorité de la problématique à résoudre pour le MSSS, pour le RSSS et l'adéquation avec des plans d'action, des orientations ou des stratégies ministérielles ou gouvernementales;
- L'estimation des bénéfices de la solution proposée en regard des impacts directs et indirects sur les usagers-patients et leurs proches aidants, l'établissement, le RSSS et le ministère.

Demande complète

L'évaluation des demandes complètes se fera par un comité mixte composé d'experts des milieux de soins et services et du milieu scientifique, selon les règles du FRQS en vigueur pour la composition des comités d'évaluation. Des usagers pourraient aussi faire partie du comité d'évaluation mixte.



Les critères d'évaluation pour les demandes complètes sont les suivants :

Projet (30 %)

- Qualité scientifique du projet et rigueur méthodologique
- Originalité et cohérence du projet
- Clarté des objectifs
- Réalisme et importance des résultats escomptés

Équipe (15 %)

- Qualité scientifique des chercheurs
- Complémentarité des expertises des membres de l'équipe
- Importance et qualité des réalisations scientifiques (publications, développement d'initiatives structurantes, rayonnement au niveau canadien et/ou international, etc.)

Faisabilité (20 %)

- Faisabilité scientifique, technique et opérationnelle du projet
- Réalisme de l'échéancier
- Pertinence des indicateurs de suivi

Retombées du projet (20 %)

 Inscription du projet en cohérence avec la volonté et les efforts concertés de l'Oncopole, du BI, du PQC, de l'INESSS et du FRQS d'optimiser l'adoption d'innovations en cancérologie avec une démonstration ou une forte plausibilité de valeur ajoutée pour le système de santé et de services sociaux québécois.

Transfert de connaissances (15 %)

• Stratégie (s) proposée (s) afin de s'assurer que les résultats se traduisent par une meilleure compréhension des facteurs qui facilitent ou limitent l'introduction d'innovations

Budget (qualitatif)

Justification détaillée et réaliste du budget demandé

À noter que la note de passage pour financement sera de 70 %.

RÉSULTATS DE RECHERCHE, SUIVI ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Dépôt des rapports

En acceptant la subvention, les titulaires de l'octroi s'engagent à fournir :

- Des rapports financiers annuels et un rapport financier final aux échéances indiquées par le FRQS
- Un rapport scientifique annuel ainsi qu'un rapport final au maximum
 3 mois après la fin de la subvention



L'équipe financée s'engage à participer aux activités de mobilisation de l'Oncopole et de ses partenaires qui peuvent prendre la forme d'évènements annuels ou d'ateliers spécifiques.

Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires

En acceptant l'octroi, la personne titulaire accorde au FRQS (pour l'Oncopole), au BI, au PQC, à l'INESSS ainsi qu'à tout partenaire qui pourrait s'ajouter après le lancement du programme, une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteurs sur le rapport scientifique final sans limites territoriales, pour une durée illimitée et à des fins non commerciales. Cette licence permet au FRQS (pour l'Oncopole) et aux autres partenaires, le cas échéant, de reproduire, adapter, publier, traduire et communiquer au public par quelque moyen que ce soit (conférence, sites Web, Facebook, Twitter, etc.) le rapport scientifique final. La personne titulaire de l'octroi garantit au FRQS (pour l'Oncopole) et à tout partenaire qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la présente licence de droits d'auteur. Les Partenaires s'engagent à reconnaître les auteurs dans toute utilisation qu'ils en feront.

Libre accès

Conformément à la Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec, les chercheurs, les chercheuses, les cochercheurs et les cochercheuses d'un projet subventionné doivent s'engager à rendre disponibles en libre accès leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après la publication. Pour connaître les exigences des FRQ à ce sujet, veuillez consulter notre page sur la Science ouverte.

Mobilisation des connaissances

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document Mobilisation des connaissances dans la boîte à outils.

ENGAGEMENTS

Toute demande transmise dans le cadre de ce programme est assujettie au respect des conditions énoncées dans les formulaires de lettre d'intention et de demande.

ÉNONCÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Les Fonds de recherche du Québec souhaitent contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Des mesures ont ainsi été mises en place afin de renforcer la prise en compte de ces principes. Les personnes que nous finançons sont également encouragées à privilégier ceux-ci dans le contexte de leurs activités de recherche. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos énoncés sur l'équité, la diversité et l'inclusion.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les titulaires d'octroi et les établissements auxquels ils sont affiliés possèdent tous les droits de propriété intellectuelle en ce qui a trait aux données brutes originales, aux travaux de recherche intérimaires et aux résultats des projets de recherche financés, conformément aux règles internes de propriété intellectuelle des établissements.

De plus, la mission de l'Oncopole étant de mobiliser les forces vives du Québec en oncologie, et compte tenu de la vision fédératrice de l'Oncopole, il est souhaité que les détenteurs de la propriété intellectuelle découlant du projet, incluant toutes les institutions de recherche concernées, engagent un dialogue soutenu avec l'Oncopole afin que les résultats des projets financés soient mis au service de la poursuite ou de l'atteinte des objectifs de l'Oncopole, l'objectif final étant que les résultats de chacun des projets servent la communauté québécoise.

PARTENAIRES

Oncopole

Fonds de recherche du Québec — Santé

Bureau de l'innovation en santé et services sociaux

Programme québécois de cancérologie

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Note: En acceptant un octroi dans le cadre de ce programme, la personne titulaire de l'octroi accepte que le ou les partenaires communiquent avec elle pour des activités en lien avec l'octroi.





ANNEXE A PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET SCIENTIFIQUES

Les formulaires remplis dans le cadre du présent Concours visent à recueillir des renseignements personnels et scientifiques à votre sujet. Ces renseignements seront utilisés et conservés par le Fonds de recherche du Québec — Santé (FRQS). Le FRQS partagera confidentiellement ces informations et les rapports d'évaluation avec l'équipe de la Direction générale de l'Oncopole (dont les bureaux sont situés à l'Université de Montréal) ainsi qu'à tout partenaire du programme. Le FRQS est assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi sur l'accès).

Le FRQS transmettra donc les lettres d'intention, les demandes complètes, les rapports d'évaluation ainsi que les rapports financiers et scientifiques à chacun des partenaires de ce Concours.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels des dossiers des candidats, candidates et titulaires d'un octroi.